

Ronchin

Centre Communal
d'Action Sociale

Service à la personne

Une équipe de proximité pour faciliter votre quotidien



C.C.A.S. de Ronchin

Une équipe de proximité au service de votre bien-être

Établissement public local, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est engagé depuis 1984 dans le secteur du médico-social. Le CCAS de Ronchin propose des solutions adaptées qui s'appuient sur une expertise reconnue dans le secteur du maintien à domicile et de l'accompagnement des personnes.



Qui peut faire appel au service à la personne ?

Contrairement aux idées reçues, le service d'aide à la personne propose des services ouverts à tous.

Quels que soient vos revenus, votre âge ou votre situation familiale, vous pouvez faire appel aux différentes prestations. Pour un besoin temporaire ou durable, une aide à domicile qualifiée peut vous apporter une aide personnalisée et adaptée afin de faciliter l'organisation de votre vie quotidienne.



Quels sont les différents services proposés ?

- L'entretien du logement et du linge
- La confection du repas à domicile
- Le portage de repas à domicile
- La télé alarme
- L'aide directe à la personne (aide à la prise des repas, aide à l'hygiène et aide aux transferts)

Comment ça marche



L'étude de vos besoins :

- 1 - Prenez rendez-vous avec notre service en contactant le 03.20.96.74.00 (prix d'un appel local).
- Lors de cet entretien, nous qualifierons ensemble vos besoins (fréquence, prestation...) et le profil de l'intervenant recherché.



Les financements possibles

- Toutes les prestations sont éligibles aux crédits d'impôt ou déductibles à 50% sur l'impôt sur le revenu (dans la limite du plafond en vigueur prévu par le code général des impôts).
 - D'autres aides existent.
- Un professionnel du CCAS vous aidera à établir les dossiers de prise en charge (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA], Caisse Régionale d'Assurance Maladie [CRAM]...).



La signature du contrat d'engagement

- Un contrat est ensuite établi détaillant les différentes prestations souhaitées.
- En cas de modification, un avenant au contrat initial sera réalisé.

La rencontre avec le professionnel

- 4 - Après la signature du contrat, l'aide à domicile se rendra chez vous pour une première prise de contact permettant notamment d'échanger sur vos souhaits et vos habitudes de vie.
- L'équipe encadrante reste à votre écoute en cas de nécessité.



La mise en œuvre des prestations

- 5 - Les professionnels du CCAS veillent au suivi et à la qualité des interventions.
- En cas de difficultés, les prestations sont ajustées pour répondre précisément à vos attentes.



La facturation du service

- 6 - La facture est directement adressée aux organismes financeurs si les prestations sont prises en charge.
- Le montant restant à votre charge est adressé sous forme de facture à votre domicile.



Les 10 engagements qui guident notre action

- Un large éventail de services.
- Une expertise dans l'accompagnement.
- Une proximité de service.
- Une prestation à un tarif unique.
- Changer d'intervenant sans frais supplémentaire.
- Pas de pré-paiement.
- Un réseau valorisé.
- Aucune prise de risque car vous n'êtes pas l'employeur.
- Une prise en charge globale.
- Une visite gratuite à domicile.



TARIFS HORAIRE 2024*	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS
AIDE À DOMICILE & AIDE À LA PERSONNE		AIDE À LA PERSONNE
AVEC PRISE EN CHARGE AIDE SOCIALE	TICKET MODÉRATEUR 2,17€	PAS DE PRESTATION
PCH (UNIQUEMENT AIDE HUMAINE)	100% PRISE EN CHARGE	100% PRISE EN CHARGE
APA	TICKET MODÉRATEUR DE 0€ PAR H À 23,50€	TICKET MODÉRATEUR + 6€ (MAX 29,50€ PAR H)
CARSAT	TICKET MODÉRATEUR À PARTIR DE 2,63€ (MAX 26,30€ PAR H)	PAS DE PRESTATION
SANS PRISE EN CHARGE TARIF SSAD	25,60€	29,50€
ACCOMPAGNEMENT VÉHICULE		
DU LUNDI AU VENDREDI		
DÉPOSE MINUTE	5,85€	
ACCOMPAGNEMENT	DE 9,95€ À 19,65€ EN FONCTION DE L'AVIS D'IMPOSITION	
COURSES COLLECTIVES	37€ FORFAIT MENSUEL	
PORTAGE REPAS		
de 6,62 à 10,72€ POUR LE REPAS de 0,53 à 0,82€ POUR LE PORTAGE EN FONCTION DE L'AVIS D'IMPOSITION POSSIBILITÉ DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE		
50% DÉDUCTION FISCALE SUR LA PARTIE SERVICE OU UN CRÉDIT D'IMPÔT		

* la prise en charge par les caisses autre que CNAV est variable

HORAIRES :

Interventions du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à 20h30

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Astreinte le week-end et la semaine de 7h à 20h30



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



49 avenue Jean Jaurès - 59790 Ronchin



03.20.53.30.10 - sad@ville-ronchin.fr